

Le Douanier

ORGANE DES AGENTS DU SERVICE ACTIF DES DOUANES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS } France et Algérie. 3 fr. par an.
Colonies et Etranger. 4 —

Il n'est pas reçu d'abonnements inférieurs à un an. Tout abonnement non résilié à son échéance est considéré comme renouvelé pour un an. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Le montant doit en être envoyé par mandat postal à l'ordre de l'administrateur.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

202, rue Armand-Silvestre, 202
COURBEVOIE, près Paris

Directeur-Administrateur : Achille TESTELIN

La plus absolue discrétion est garantie à nos correspondants
Les communications utilisées sont immédiatement détruites



Le sous-brigadier Guyon et le cavalier indigène BEN AMEUR, survivants du drame qui s'est déroulé sur la frontière marocaine le 10 février (Voir l'article en 2^e page).

LA SITUATION

Les négociations entre le groupe parlementaire de défense des agents du service actif et le ministre des Finances, viennent enfin d'aboutir à un résultat. L'augmentation de 50 francs aux préposés de la 1^{re} classe et aux sous-officiers est désormais acquise, et plus de 4 800 agents vont en profiter incessamment.

Mais ce n'a pas été sans peine. L'opposition du ministre, qui s'était d'abord absolument refusé à accorder une augmentation quelconque, semblait irrédicible. Cependant, grâce aux efforts de nos amis Defontaine et Cadenat, président et vice-président du groupe, ainsi que de MM. Emile Cère, Salis, Chaumet, Marc Réville, etc., M. Merlou fut amené à proposer des termes moyens. Il offrit d'abord de n'accorder l'augmentation qu'aux préposés de la 1^{re} classe à l'exclusion des sous-officiers. Comme nos amis se refusaient absolument à accepter cette combinaison, il fut ensuite question de comprendre les sous-officiers dans l'augmentation, mais de ne porter celle-ci qu'à 25 francs par an. Enfin, après de multiples assauts, le ministre céda, mais seulement à une condition, c'est que l'augmentation de 50 francs ne serait payée qu'à partir du 1^{er} juillet prochain.

Ce fut là son dernier mot, et rien ne put le déterminer à se montrer plus généreux.

A partir du 1^{er} juillet 1906, tous les préposés qui se trouvaient déjà au traitement de 1.100 francs lorsque fut supprimée la classe de 1.050 francs, verront donc leur traitement élevé à 1.150 francs, et tous les sous-officiers, sans exception, recevront la même augmentation de 50 francs.

Certes, c'est peu de chose. Mais ne valait-il pas mieux avoir cela que rien ? Nous pensons pour notre part qu'un bon tiers vaut mieux que deux tu l'auras, et nous remercions nos amis du Parlement d'avoir arraché cette nouvelle amélioration grâce à leur persévérance et à leur ténacité.

Ah ! sans doute, quand on compare nos pauvres douaniers aux autres fonctionnaires, il y a lieu de s'indigner de voir le peu qu'ils obtiennent alors que l'on se montre si généreux pour d'autres. Mais il faut ne pas oublier que c'est à peine s'il se trouve à la Chambre 200 députés de toutes les nuances, et dont la majorité est réactionnaire, qui comptent des douaniers dans leur circonscription. Les autres, au nombre de 380 environ, sont presque tous indifférents ou hostiles à nos revendications. Ils connaissent les agents et sous-agents des postes, les cantonniers, les instituteurs, etc., et leur sont sympathiques ; ils ne connaissent pas les douaniers, échelonnés là-bas, sur les frontières lointaines et sur le littoral, que par le souvenir

qu'ils gardent des visites désagréables et les formalités fâcheuses que la douane impose aux voyageurs. Or, cela ne suffit pas à déterminer leurs sympathies, et il en résulte que nos amis de la Chambre, sachant ne pouvoir compter sur la majorité de leurs collègues, sont obligés de recourir aux seuls moyens dont ils disposent : la persuasion et la persévérance, pour obtenir progressivement les améliorations nécessaires.

Demander à la Chambre de voter d'une seule fois les crédits indispensables pour accomplir une réforme vraiment équitable, — en élevant par exemple le traitement minimum à 1.200 fr., ce qui n'a rien d'excessif, — ce serait courir à un échec certain. C'est donc par étapes successives qu'il faut atteindre ce but, et nous sommes heureux de pouvoir enregistrer aujourd'hui un nouveau succès partiel qui marque encore une étape vers l'idéal poursuivi au prix de tant d'efforts.

Nous savons bien que certains camarades dont l'ardeur est extrême — et qui, nouveaux venus sur le champ de bataille, semblent ignorer le patient labeur et les persévérants efforts de huit années de lutte — vont clamer à tous les échos que ce nouveau succès n'est rien. Ils iront même plus loin et vous conseilleront, sachant d'ailleurs qu'il ne leur en coûtera rien, de refuser les 50 fr. que l'on vous offre, déclarant qu'ils veulent tout ou rien. Nous savons aussi que ces mêmes camarades, qui se complaisent en une agitation aussi stérile que vaine, n'hésiteront pas à décourager les meilleures volontés, en accusant de faiblesse, de trahison même, des hommes comme Defontaine et Cadenat. A les entendre, le *Douanier* est d'accord avec le groupe parlementaire pour endormir les agents du service actif et faire échouer leurs revendications...

Personne n'espère sans doute que nous allons perdre notre temps à répondre à de pareilles sottises. Que ceux qui les débitent prouvent seulement qu'ils sont capables de faire quelque chose, de réaliser une action vraiment bienfaisante et utile, et alors nous pourrions discuter avec eux. Mais ils ne feront rien, hélas ! que du bruit et du mal.

Car, il faut avoir enfin le courage de le dire, autant l'action sage, pondérée et méthodique des Amicales, agissant sous l'empire d'un sentiment de solidarité éclairée, avait déjà un effet puissamment utile, autant l'agitation tapageuse, incohérente, aux allures insurrectionnelles et violentes, a pour seul résultat de nuire à la cause des brigades.

Depuis quelques mois, tous les petits fonctionnaires s'agitent et réclament, avec une énergie toujours croissante, des améliorations devenus absolument nécessaires. Ils ont pleinement raison, et ce n'est pas nous qui les blâmerons de poursuivre par tous les moyens l'amélioration de leur sort. Mais en toute chose il faut envisager le but à atteindre, le résultat à obtenir. Or, nous voyons avec un profond regret beaucoup de nos amis perdre de vue ce but, s'en écarter de plus en plus et atteindre des résultats tout opposés à ceux qu'ils désirent.

Est-ce servir utilement les intérêts d'une corporation que de décourager ses meilleurs, ses plus éprouvés défenseurs en prenant avec eux un ton comminatoire, arrogant, les accusant à tort et à travers de trahison et ne leur ménageant ni les suspicions insultantes, ni même les menaces, sous prétexte qu'ils n'obtiennent pas assez ni assez vite au gré de nos desirs ? Nous ne le croyons pas. Voyez les ouvriers des arsenaux, les instituteurs, les facteurs des postes. Depuis quelques années, grâce à une action rationnelle et pondérée, ils ont obtenu des avantages considérables se chiffrant par une centaine de millions. Il y avait donc lieu d'espérer qu'ils se montreraient sinon complètement satisfaits, du moins patients, et permettraient qu'on pensât un peu aux autres — aux douaniers, par exemple, dont la situation est bien plus précaire et la misère bien plus grande — avant de leur accorder de nouveaux avantages. Or, il n'en est rien. Plus que jamais ils s'agitent, ils réclament, ils exigent, ils menacent et entraînent avec eux les autres

petits fonctionnaires qui suivent leur exemple dans l'espoir d'avoir leur part du butin.

Et qu'en résulte-t-il ? C'est qu'à la Chambre comme au Sénat, dans le public comme dans la presse, un vent de réaction s'élève. Les députés, même les meilleurs, même les plus dévoués à la cause des petits fonctionnaires, sont excédés, irrités, exaspérés, à tel point qu'ils ne veulent plus rien entendre et ne songent qu'au moyen de se débarrasser des revendications administratives. Voilà le résultat obtenu.

Or, les députés ne sont pas des anges ; bien loin de là, ce sont pour la plupart des politiciens, c'est-à-dire des hommes habitués à toutes les subtilités de la vie parlementaire. Ils ne rompront donc pas de face, mais tergiverseront, se déroberont, envelopperont en de séduisantes paroles la résolution qui s'ancre de plus en plus chaque jour en leur volonté de ne point encourager davantage des revendications corporatives devenues encombrantes. Et au premier tournant, à la plus prochaine occasion propice, ils s'arrangeront pour rendre impossible, après les élections prochaines, les manifestations trop impérieuses dont on les accable aujourd'hui.

Et alors, les douaniers qui n'auront fait que suivre les autres, les douaniers qui avaient eu tant de peine à conquérir des sympathies précieuses et n'avaient pas encore eu le temps d'en profiter, se verront confondus avec les tapageurs insatiables et perdront d'un seul coup le fruit de huit années d'efforts.

Mais si, au contraire, vous savez faire preuve de modération et de mesure, si vous savez, sans rien perdre de votre énergie, sans rien abandonner de vos justes revendications, ne point céder aux excitations folles et éviter tout à la fois de prêter le flanc aux coups de vos ennemis et de perdre la sympathie de vos amis, alors vous triompherez sûrement dans un avenir très prochain.

Il faut un certain courage pour dire ces choses aujourd'hui et prêcher la prudence, la modération, alors que la violence semble à l'ordre du jour. Mais nous avons toujours, au *Douanier*, rempli notre devoir sans nous inquiéter du reste, d'après la devise célèbre : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

Nous ne changeons donc pas d'attitude ; plus que jamais au contraire, fidèle à notre programme, nous voulons continuer à suivre, dans une complète indépendance, la voie que nous avons tracée, d'accord avec celui qui a donné aux douaniers tant de preuves de son dévouement inlassable, le docteur Defontaine.

ACHILLE TESTELIN.

POUR LA LEVÉE DES PUNITIONS

Notre ami Defontaine, au nom du groupe de défense des agents du service actif, vient d'adresser à M. Fallières, le nouveau président de la République, une requête tendant à obtenir que toutes les punitions soient levées dans les brigades à l'occasion de son élection comme chef de l'Etat.

Notre ami Cadenat, vice-président du groupe, ainsi que plusieurs membres, parmi lesquels nous citerons MM. Salis, Chaumet et Pasqual, ont tenu à signer cette requête.

COMPARAISON SUGGESTIVE

En l'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le service sédentaire des douanes n'était pas heureux. Il ne gagnait pas précisément dans l'opulence, car MM. les vérificateurs et commis ne pouvaient arriver qu'à 2.400 francs de traitement. Mais un bon génie décida la réorganisation de ce service, si bien que ces messieurs obtinrent, en 1884, le maximum de 3.500. D'un seul coup on leur octroyait 1.100 francs d'augmentation. C'est assez coquet.

Nous ne récriminons pas pour cela et nous ne pousserions même pas des cris de surprise si les heureux sédentaires gagnaient encore 1.100 francs de plus. Mais... Mais ce qui nous chiffonne, c'est de constater qu'en ce même an de grâce 1884 les agents du service actif virent leur traitement porté de 1.000 à 1.050 francs, soit 50 francs d'augmentation.

Hâtons-nous d'ajouter que plusieurs années après, une nouvelle augmentation de 50 francs fut votée. Les préposés ont donc maintenant la réjouissante perspective de toucher 1.100 francs par an au bout de 25 années de service.

Ainsi ces messieurs du service sédentaire reçoivent 3.500 francs, soit 2.400 francs de plus qu'un agent du service actif. Ils ont été en une seule fois augmentés de 1.100 francs, somme qui représente le traitement maximum d'un préposé parvenu à la fin de sa carrière. Il a fallu que le Parlement s'y prenne à trois fois pour voter une augmentation de 50 francs, tandis qu'un seul budget a suffi pour en voter 11 fois plus aux agents sédentaires. Si supérieurs que puissent nous être ces messieurs par leur érudition profonde, leur valeur intellectuelle et tout ce que vous voudrez y ajouter, il n'en reste pas moins établi qu'une telle différence de traitement n'est pas admissible, car elle est trop grande.

Les employés du service sédentaire ont des qualités : celles qui leur sont nécessaires pour leurs écritures, les travaux du bureau et enfin tout ce qui concerne leurs attributions. Mais si les agents du service actif n'ont pas ces qualités-là, ils en possèdent d'autres qui leur sont également indispensables pour s'acquitter de leur tâche. On ne se rend pas un compte assez juste du mérite des agents d'exécution.

MM. les ronds-de-cuir et orateurs légiférant ou rédigeant des arrêtés en chambre, assis dans un bon fauteuil au coin de leur cheminée, à l'abri des intempéries et des attaques des malfaiteurs, ne risquent rien et ne regardent pas toujours avec une parfaite clairvoyance les difficultés, les obstacles et les dangers de toute nature que rencontrent les agents d'exécution, les humbles préposés que leur service force à entrer en contact avec les bandits, les hors la loi aux yeux desquels ils représentent l'autorité qu'ils haïssent mortellement.

En traitant avec dédain et en rétribuant d'une façon dérisoire les plus utiles représentants de la loi — ceux qui risquent leur vie pour la faire respecter — il adviendra forcément qu'on les éloignera de leur devoir, car on les mettra dans l'impossibilité de s'en acquitter.

GABELLUS.

Par suite d'un nouveau traité passé avec l'une des plus importantes compagnies françaises d'automobiles et de cycles, nous pourrions cette année offrir à nos abonnés une bicyclette absolument irréprochable sous tous les rapports, avec pneumatiques de marque, garantis, au prix exceptionnellement réduit de

150 francs au comptant ou 160 francs avec douze mois de crédit.

Comme les années précédentes, cette excellente machine portera notre marque spéciale :

« LA DOUANIÈRE » et sera garantie contre tout vice de construction.

Nous publierons dans notre prochain numéro le modèle et la description complète de cette nouvelle bicyclette-prime.

Par suite de la transformation de la Société Vergine et Cie, qui construisait précédemment les cycles et machines à coudre de la marque « H. Vigneron », ce n'est plus cette maison qui fournira désormais notre bicyclette-prime « LA DOUANIÈRE ».

LES DOUANIERS ET LA POLITIQUE

Un correspondant nous prie d'insérer l'article que voici :

En grande majorité, les agents du service actif, employant les moyens nécessaires, communiquent avec les députés de leur circonscription respective, lui exposent leurs griefs et leurs desiderata. Ce sont les nôtres, ce sont les mêmes pour tous les douaniers. Les députés qui siègent depuis quatre ans au Palais-Bourbon s'en iront (ou resteront) en sachant au moins ce que c'est qu'un douanier. Mais les nouveaux venus que le mois de mai enverra s'asseoir à la Chambre ? Sûrement il y en aura parmi eux qui ignoreront totalement notre situation.

Pour ma part, j'ai vu des députés qui ne possédaient pas la moindre notion sur les

conditions d'existence des agents inférieurs des brigades. J'en ai entendu qui disaient : « — De tous les agents inférieurs, les douaniers sont le plus payés. Pourquoi les augmenterions-nous encore ? Occupons-nous d'abord des autres fonctionnaires. »

Eh bien ! comparons la position des autres employés de l'Etat avec la nôtre. Prenons les facteurs, par exemple, et dites-nous lesquels sont le mieux rémunérés ?

Sans doute, leur situation n'est pas excessivement brillante, mais elle vaut tout de même mieux que la nôtre. En outre, dans l'exercice de leurs fonctions, ils peuvent réaliser toutes sortes de bénéfices — vente de timbres, recouvrements, pourboires, étrennes, etc... — que le douanier ne connaît pas.

On comprend sans peine, en effet, qu'un douanier ne peut pas accepter d'argent de la part des particuliers. Serait d'ailleurs pour lui la révocation immédiate. Mais justement pour ce motif important, on devrait lui donner des appointements suffisants pour vivre, de façon à avoir un certain prestige d'indépendance vis-à-vis du public. La gêne est mauvaise conseillère.

En résumé, les préposés ont raison de prendre contact avec leurs députés le plus souvent possible, dans le but de les renseigner et d'obtenir de ceux-ci qu'ils prennent la défense de nos intérêts lors de la discussion du budget à la Chambre.

Or, sur ce point j'ai entendu diverses objections. « — Mon député n'est pas ministériel, il est plutôt l'ennemi du gouvernement, disait Pierre, dois-je quand même solliciter son concours et voter pour lui ? Si je lui demande son appui et ne lui donne pas ma voix, tacitement promise par reconnaissance, je commets une escobarderie. Dans le cas contraire, je soutiens de mon bulletin un adversaire du gouvernement dont je suis fonctionnaire. »

A mon avis, ce sont là des préoccupations superflues, auxquelles nous ne devons pas nous arrêter. Dans le groupe de défenseurs que nous possédons au Parlement, on ne trouve pas que des républicains d'avant-garde. Il y en a de toutes les nuances.

En outre, devons-nous suivre aveuglément une étroite politique de parti ou marcher avec ceux dont les actions libérales prouvent les idées de progrès et la sincérité socialiste ? Par exemple, devons-nous voter pour un monsier qui se dit républicain socialiste, simplement parce qu'il porte cette étiquette et même si ses actes et ses paroles au Parlement combattent les intérêts des humbles ?

Ce serait par trop naïf, dites-vous. Eh bien ! observez ce qui se passe et vous serez surpris du nombre d'électeurs que se laissent ainsi engluier par des mots et des combinaisons de chapelle. Il est indéniable que des candidats, notoirement ternes, n'ont été élus qu'à cause de l'étiquette.

« — Moi, dit le brave électeur, je ne vote pas pour X... lui-même ; l'homme n'a aucune valeur, mais pour le parti auquel il appartient. Z... vaut cent fois mieux que lui, sans doute, mais il a une mauvaise couleur. »

Résultat : X... va grossir à la Chambre le nombre des zéros, grâce à son étiquette. Cet homme dépourvu d'idées est élu, parce qu'il a passé pour représenter une idée. N'est-ce pas d'une ironie délicieuse ?

Après avoir considéré tout cela, j'en conclus que nous pouvons soutenir les députés qui nous soutiennent, sans manquer à nos devoirs de fonctionnaires de l'Etat. Il est certes très beau de toujours crier sur les toits : « — Je suis républicain, je l'ai toujours été, je suis né comme cela. J'ai été du lait républicain dans un biberon républicain... » Mais ces manifestations bruyantes n'ont toujours semblé louches. Leurs auteurs sont généralement des partisans du manche et se placent avant tout du côté des triomphateurs et des plus forts. Sous Napoléon, ils seraient bonapartistes enrégés, et, le cas échéant, plus papistes que le pape. Intriguants et arrivistes, voilà ce qu'ils sont essentiellement, toujours prêts à encenser les gens au pouvoir, quittes à leur casser l'encensoir sur le nez quand ils dégringolent du trône.

Je ne sais si je me fais bien comprendre, si je m'exprime avec une entière clarté, mais je cherche à établir qu'un fonctionnaire de l'Etat peut voter pour le candidat qui lui plaît, même si ce candidat n'est pas patronné par l'autorité préfectorale, c'est-à-dire soutenu par le gouvernement.

Notre premier devoir et la meilleure tactique pour nous, douaniers, qui attendons depuis tant d'années des améliorations indis-

pensables et urgentes qu'on nous annonce... Dans l'état actuel de la société il y a peut-être à faire pour les officiers ; mais les réformes en faveur des agents inférieurs sont beaucoup plus urgentes.

Sans doute je n'ai pas la prétention de donner ici l'opinion de tous mes camarades, mais seulement la mienne. D'ailleurs les candidats sincèrement républicains doivent être les amis des humbles. S'ils agissent selon leur devoir, ils nous auront donc sûrement pour eux.

UN VIEUX DOUANIER.

Sur ce même sujet, un autre correspondant nous écrit :

« Les douaniers ne doivent pas faire de la politique de parti, qui n'est pour eux que de la politique de luxe. Ils doivent faire de la politique corporative, de la politique économique et utilitaire. »

« S'ils s'attachent exclusivement à un parti et votent aveuglément pour tous les candidats qui s'en réclament, qu'arrivera-t-il si, une fois au pouvoir, ce parti se contente de leur faire de belles promesses ! »

« On leur dira : « Attendez, faites crédit à votre ministre. Vous ne pouvez lui refuser d'attendre puisqu'il représente votre parti » et possède comme tel toute votre confiance. »

« Que répondre à cela ? Rien, il faut s'incliner. »

« Mais si, au contraire, les douaniers se bornent à faire de la politique utilitaire, ils voteront seulement pour les hommes qui s'engagent à leur faire obtenir justice en dehors de tout esprit de parti et sont résolus même, pour atteindre ce but, à voter s'il le faut contre le gouvernement et contre leur parti. »

« C'est le seul moyen de ne pas être une fois de plus lurré. »

« Siles douaniers s'appuient exclusivement sur les députés du parti au pouvoir, ils ne pourront jamais amener ces députés à créer des difficultés au gouvernement, à mettre même son existence en péril en votant contre lui afin d'obtenir du ministre des Finances les crédits qu'il refuse. Ce résultat ne sera atteint que si nous obtenons à la Chambre l'appui d'un groupe d'hommes de tous les partis, résolus à voter au besoin avec l'opposition pour faire triompher notre cause. »

« Une fois ce résultat obtenu, il sera temps de manifester nos préférences politiques : Avant tout, il nous faut du pain ! »

UN AFFAMÉ.

LÉGION D'HONNEUR

Sous ce titre, le camarade « Philadelphie » a écrit le 1^{er} janvier un article très spirituel sur la situation des officiers comparée à celle des agents sédentaires. Je trouve avec lui très illogique que les employés subalternes des bureaux arrivent à des traitements supérieurs à ceux des officiers.

Ces derniers ont le même rang à tenir ; ils devraient donc parvenir aux mêmes traitements, car ils sont généralement sans fortune. Et puis leur mérite est au moins équivalent, car pour percevoir ils ont dû fournir une plus grande somme de travail. Leurs débuts ont été pénibles et ils ont dû subir trois concours dans la carrière administrative, alors que les agents des bureaux n'ont eu qu'à se laisser vivre en exécutant à peu près leur service ; ils n'ont subi que le concours d'admission ne comportant aucune érudition douanière. Aussi les officiers sont généralement plus ferrés sur le contentieux et les règlements, quoi qu'en dise un lieutenant de ma connaissance issu du service sédentaire. Ce cher ami prétend que l'administration nomme quelques commis dans le service actif pour relever le niveau intellectuel du corps des officiers.

Ceci dit, je ne crois pas avec le camarade Philadelphie qu'il y ait lieu d'augmenter nos traitements. Il vaudrait mieux diminuer ceux du service sédentaire et des chefs supérieurs, et augmenter ceux des agents inférieurs, de manière à ne laisser comme écart de situation que juste ce qu'il faut pour entretenir l'émulation dans le personnel. On aurait ainsi une administration digne d'une République démocratique ; la situation actuelle des officiers est une moyenne à peu près convenable en rapport avec le rang qu'ils anront dans l'état socialiste de demain.

Quant aux décorations que Philadelphie souhaite de nous voir attribuer, je ne sais si beaucoup de mes camarades s'en préoccupent. Si oui, ils ont tort. Les décorations que l'ancien régime a inventées pour recruter des partisans (en cela le régime actif ressemble trop à l'ancien) sont des hochets et rien de plus, bons pour amuser des nègres. Mais que des hommes du 21^e siècle y attachent de l'importance, c'est à désespérer du progrès de l'esprit humain. Ce serait triste pour l'humanité s'il n'y avait d'honorables que ceux qu'une décoration a distingués des profanes. Un membre de la Légion d'honneur a-t-il plus d'honneur qu'un autre honnête homme du fait de sa décoration ? — J'entends bien ; vous répondez que la décoration ne fait pas le mérite, mais qu'elle sert seulement à le désigner. Hum ! hum ! je crois qu'elle désigne parfois autre chose.

En tout cas, les événements politiques de ces derniers temps ont fait apparaître la Légion d'honneur comme une association rétrograde et aristocratique. Démocrate convaincu, je ne puis que la condamner.

Dans l'état actuel de la société il y a peut-être à faire pour les officiers ; mais les réformes en faveur des agents inférieurs sont beaucoup plus urgentes. Donnez d'abord du pain à tous, et on verra ensuite à donner du superflu à l'élite pour maintenir l'émulation.

UN LIEUTENANT.

Les Heures d'écriture

Nous continuons à recevoir des plaintes de différents endroits au sujet des heures d'écriture allouées aux chefs de poste et qui varient d'une direction à l'autre. Ici, on accorde une heure ; là, on en compte deux. Ailleurs, les sous-brigadiers en bénéficient, tandis que dans quelques localités, les brigadiers se voient contester eux-mêmes ces heures qui leur sont pourtant dues, puisqu'ils les emploient à travailler.

Comme la plus complète fantaisie paraît présider à cette partie du service, les intéressés, désireux de voir établir une règle fixe pour toutes les brigades, demandent à M. le directeur général, par la voie du Douanier, de décider que dans toutes les directions, les brigadiers chefs de poste auront droit à 2 heures d'écriture et les sous-brigadiers à 1 heure. Cette proposition semble rationnellement établie, et c'est pourquoi nous souhitions qu'elle soit prise en considération en haut lieu. Si elle déplaît à quelques-uns, nous insérerons loyalement les remarques qui nous seront adressées.

La limite d'âge

En compulsant l'annuaire de 1904, il est facile de se rendre compte que la loi qui réglemente la limite d'âge pour les retraités est largement transgressée. Dans ces conditions, nombreux sont les lieutenants qui voient leur carrière arrêtée à 44 ans, tandis que l'on conserve les capitaines en activité jusqu'à 60. Ne pourrait-on pas aussi tourner cette malheureuse loi pour ce qui concerne l'avancement des lieutenants ? Pour cela il suffirait de les laisser concourir pour le grade de capitaine jusqu'à un certain âge, ainsi que cela se pratique dans l'administration forestière. Un garde général est nommé sous-inspecteur sans limite d'âge, et le service n'en souffre nullement !

Il me semble que cette question mériterait d'être portée à la tribune par nos honorables défenseurs qui inviteraient ainsi le gouvernement à se prononcer d'une façon catégorique.

NESTOR.

Les Sous-Officiers

Mon cher Trist, je crois qu'à force de discuter nous finirons par nous entendre. Je reconnais comme vous que l'agent qui endure le plus d'ennuis, la tête de Turc de la brigade sur qui tout le monde frappe du plus grand au plus petit, c'est le brigadier. »

Je le reconnais d'autant plus volontiers que j'ai rempli ces fonctions pendant assez longtemps pour n'ignorer aucune des amertumes qu'elles comportent.

Mais, consultez l'Almanach - Annuaire, édité par notre excellent journal et vous constaterez comme moi que parmi les postes de douanes disséminés le long des frontières il y a surtout sur le littoral un très grand nombre de demi-brigades.

Ces demi-brigades sont commandées par des sous-brigadiers ou des sous-patrons.

Puisque vous affirmez qu'il n'y a aucune comparaison possible entre les différentes classes de sous-officiers, je serais très heureux que vous m'expliquiez quelle est la différence qui existe entre un brigadier chef de poste et un sous-brigadier chef de poste.

Les demi-brigades étant complètement indépendantes des brigades voisines et agissant d'une façon autonome, je crois que si l'un est responsable de tout ce qui peut arriver, s'il participe aux mêmes services (pas aux mêmes corvées, les gradés en sont exempts) que les préposés et n'est jamais tranquille, l'autre a absolument les mêmes attributions et les mêmes devoirs.

Votre vieille expérience de dix-huit ans pourra-t-elle me prouver le contraire ?

Vous avez souffert, dites-vous, mais c'est pour éviter à d'autres les souffrances dont vous vous plaignez que je demande la modification d'un règlement aujourd'hui trop étroit. Le cadre actuel est presque entièrement jeune, et dans quelques années l'avancement sera totalement supprimé. Obligés de marquer le pas pendant plusieurs années, les sous-brigadiers remplissent aussi bien que les brigadiers les fonctions de chefs de poste, et n'ayant aucune porte de sortie, se laissent aller à un sombre découragement dont le Trésor public ne sera pas le dernier à ressentir les effets.

Pour les empêcher de tomber dans ce funeste marasme, il suffirait de leur donner un peu d'espoir.

L'Administration, autant dans son intérêt que pour récompenser le dévouement continu de ces modestes sous-officiers, serait donc sagement inspirée en leur permettant de concourir pour la sous-lieutenance.

Elle ne ferait d'ailleurs que suivre l'exemple donné par certaines douanes étrangères et par l'armée, où un simple sergent peut, après deux ans de grade, concourir pour Saint-Maixent aussi bien que son sergent-major ou son adjudant.

Rien n'empêcherait du reste, comme l'expliquait le camarade Speranza dans un ré-

cent article, d'accorder aux brigadiers des avantages spéciaux.

SÉVY D'ERVA.

A LA FRONTIÈRE MAROCAINE

Le 10 février 1906, quatre douaniers : le sous-brigadier Guyon, les cavaliers Claverie et Meujaud et le cavalier indigène Ben Ameur Ould Moussa, également sous-brigadier, se trouvaient en embuscade au marabout de Sidi Mohamed Lhouam, point situé sur le territoire militaire du cercle de Marnia, à quatre kilomètres avant d'arriver au Kef.

A onze heures, pendant que ses camarades reposaient, Claverie, étant de faction, aperçut quatre indigènes qui venaient dans leur direction. Il appela ses compagnons qui accoururent aussitôt et les indigènes prirent la fuite. Les douaniers se mirent à leur poursuite et les sommèrent de s'arrêter ; les fuyards ne répondirent point. Déjà ils allaient être atteints, déjà Claverie levait la main pour en arrêter un, quand les quatre bandits faisant subitement volte-face, firent feu tous à la fois presque à bout portant avec des fusils qu'ils tenaient cachés sous leurs vêtements.

Une balle atteignit Claverie au côté droit. Le malheureux fit un bond et s'affaissa en criant : « Adieu ! Adieu ! » Le cavalier Meujaud était en même temps atteint d'une balle au côté gauche, le projectile lui brisa une côte, ressortit et lui cassa le coude gauche. Il tomba criant : « Je suis perdu, ne m'abandonnez pas ! »

Les deux autres douaniers ripostèrent par plusieurs coups de carabine, et pendant que Guyon s'arrêtait pour porter secours à ses pauvres camarades, le cavalier Ben Ameur poursuivait seul les misérables qui, profitant des accidents du terrain et des broussailles, disparaurent.

Ben Ameur revint sur les lieux de l'attentat. Guyon et lui prirent chacun un des blessés sur leur dos et les portèrent à l'abri sous un gros olivier. Claverie rendit presque aussitôt le dernier soupir.

Des indigènes dont les tentes étaient non loin de là, furent envoyés par les deux survivants pour informer le lieutenant des douanes de Marnia et en même temps pour demander des secours à la smalah de Sidi-Medjah. Par les soins du capitaine Legrand, commandant la smalah, Meujaud fut transporté à l'infirmerie de Sidi-Medjah et de là à l'hôpital militaire de Marnia, où il mourut le lendemain à une heure de l'après-midi sans avoir repris connaissance.

Dès qu'il fut prévenu, le lieutenant des douanes, M. Lien arriva sur les lieux, accompagné du médecin-major M. Anthony, et de M. Martin, lieutenant du bureau arabe. A 2 heures du matin, l'escorte arriva sur le théâtre du drame.

Le sous-brigadier Guyon et le cavalier Ben Ameur, dont nous publions ci-contre les portraits, ont eu dans la circonstance une conduite au-dessus de tout éloge, et il est à souhaiter que l'Administration récompense ces deux braves serviteurs, qui ont eu déjà à lutter contre des fraudeurs et qui tous deux ont été blessés antérieurement dans l'exercice de leur dangereuse profession. Certes, ce ne serait que justice d'attacher sur leur poitrine la médaille douanière que tous deux ont vaillamment gagnée.

Ce crime devrait aussi attirer la bienveillance du gouvernement sur les douaniers, serviteurs humbles et dévoués, qui rendent tant de services à l'Etat et dont la vie sur les frontières est constamment exposée.

Claverie laissa une veuve et deux jeunes enfants ; Meujaud était célibataire. Coïncidence navrante : une dépêche attendait ce malheureux pour lui annoncer la mort de son père.

A l'autopsie des corps on a retrouvé une balle remington. Tout porte à croire que les douaniers n'ont pas eu affaire à des contrebandiers, mais à des bandits marocains qui avaient prémédité de les tuer pour s'emparer de leurs armes et de leurs chevaux.

Au cours de l'enquête faite sur les lieux du crime, on a relevé dans le chemin suivi par les assassins des traces sanglantes sur une longueur d'environ vingt mètres, ce qui donne à penser qu'un des bandits aurait été blessé.

Les obsèques de nos deux malheureux camarades Claverie et Meujaud ont eu lieu le 12 février avec le caractère d'une imposante manifestation. Chacun a voulu rendre le suprême hommage à ces modestes héros tombés au champ d'honneur.

Les autorités locales, les officiers et les troupes de la garnison, la population civile tout entière suivaient le cortège.

Les honneurs étaient rendus par les zouaves et les douaniers. Le deuil était conduit par M. le commandant Tourné, inspecteur principal des douanes ; M. le capitaine des douanes Pandori et MM. le lieutenant et le receveur des douanes de Marnia. Onze couronnes avaient été offertes par différentes sociétés.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés : l'un par M. le commandant des douanes Tourné ; l'autre par M. le commandant Bunel, président de la Société de tir mixte de Marnia, à laquelle Meujaud appartenait.

Hélas ! ces hommages de respectueuse sympathie ne sauraient diminuer la douleur des familles des victimes.

Au nom de toute la famille douanière, nous leur exprimons l'assurance de notre douloureuse sympathie et la part prise par tous les agents au malheur qui les frappe.

LES AMICALES

Direction de Lille. — Extrait de la réunion du conseil d'administration de l'Association amicale de la direction de Lille en date du 30 janvier 1906. — Une discussion s'engage au sujet de la campagne ouverte contre le journal par le président de l'Amicale de Boulogne. Tous les membres présents réprovent énergiquement les agissements du sieur Trancart. Le camarade Laby prend la parole et propose les deux ordres du jour suivants qui sont adoptés :

1^o Le conseil d'administration remercie chaleureusement M. le sénateur Potié d'avoir accepté la présidence d'honneur de l'Amicale de Lille.

2^o Le conseil d'administration de l'Amicale de Lille, réuni en assemblée trimestrielle, réprovoque les agissements de l'Amicale de Bayonne, considérant que cette dernière agit dans un but de discorde ; continue avec par le passé à accorder toute sa confiance à notre vaillant défenseur le Douanier ; espère en même temps que les autres Amicales ne tiendront pas compte de la circulaire non datée envoyée de Bayonne, circulaire qui, probablement, ne doit sortir que du cerveau d'un Trancart quelconque.

Pour le Conseil :

BORRELLÉ, Vice-Président.

Direction de Marseille. — Procès-verbal de la réunion donnée par les agents du service actif des douanes de la brigade de Toulon et des brigades environnantes, le dimanche 4 février 1906, au bar du Cycle, boulevard de Bazeilles, au Mourillon. — C'est en présence de la presque totalité des camarades de Toulon, qui ont de la peine à prendre place dans la salle assez vaste pourtant qui a été choisie, que le camarade Dolezeux, en sa qualité de commissaire (nouvellement élu) de l'Amicale pour la section de Toulon, ouvre la séance à onze heures précises du matin et fait procéder à la formation du bureau. Sur sa proposition, la liste qui lui présente est adoptée à l'unanimité des assistants.

En conséquence, sont élus :

Président : M. Esmiol, brigadier. Assesseur : M. Bizet, sous-brigadier. Assesseur : M. Méro, préposé. Secrétaire : M. Massoni, préposé.

Sont présents les invités dont les noms suivent :

MM. Leblond, du syndicat des ouvriers du port. Lions, du syndicat des instituteurs. Rocca, des contributions indirectes. Antonelli, des employés municipaux. Césari, des facteurs des postes. Maillan et Moulard, du service sédentaire des douanes, invités comme amis et Agranier, président de l'Amicale des douanes de la direction de Marseille.

Le président de la séance prononce une allocution des plus heureuses et qui est fort goûtée de l'assistance. Après ses souhaits de bienvenue et les remerciements des camarades aux invités qui ont bien voulu venir au milieu d'eux, il lit une lettre d'excuses du camarade Rose, commis des postes, qui, retenu par le service, regrette de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui lui a été envoyée et à propos de laquelle il adresse ses remerciements. M. le président déclare admettre ses excuses et annonce qu'une réponse lui sera adressée pour lui exprimer les regrets de tous. Le camarade Leblond présente les excuses du camarade Berthon pour son retard, qui d'ailleurs ne sera pas trop long.

Le camarade Massoni, secrétaire du bureau, a la parole. Il fait un vibrant appel à l'union de tous ses collègues pour l'amélioration du sort du personnel par le syndicat.

Le camarade Lions, du syndicat des instituteurs, dans un discours des plus suggestifs, préconise la solidarité et l'action syndicale qui seules peuvent faire disparaître les abus et les injustices dont souffre le prolétariat administratif tout entier, et améliorer son sort.

Le camarade Rocca, des contributions indirectes, exposant les doléances de ses mandataires, est fermement convaincu aussi que par le syndicat seul elles aboutiront à un résultat satisfaisant. Il nous engage à revendiquer ainsi nos droits.

Tous ces orateurs sont très applaudis.

A ce moment, le camarade Berthon, attendu si impatiemment, fait son entrée dans la salle. Une chaleureuse ovation l'accueille, et la série des discours continue par le camarade Césari, qui expose les difficultés rencontrées actuellement pour faire aboutir nos revendications : « L'action syndicale, dit-il, fera bientôt disparaître. » Il obtient un très grand succès.

C'est au tour du camarade Antonelli qui, dans un langage d'une haute portée philosophique, après nous avoir exposé la trop frappante différence de vivre qui existe entre les peuples dans leurs nations, quelles qu'elles soient, nous convie à l'action syndicale, si nous voulons nous faire élever au même niveau que le seront les autres employés dans la société future.

Le camarade Berthon se levant, des applaudissements nourris l'accueillent. Il remercie les agents des douanes de leur invitation et les engage à se syndiquer avant la discussion de la loi Barthou. Il dit que le gouvernement a été ému de la grande manifestation du 28 janvier, et que le droit de vote étant acquis aux douaniers, ils doivent bénéficier du droit de tous les citoyens.

« Syndiquez-vous, ajoute-t-il, du moment que rien dans la loi ne vous en empêche. Une fois syndiqués, vous formerez l'Union fédérative qui, adhérent à la confédération générale du travail, vous donnera la force nécessaire pour lutter et vaincre. »

Il cite l'exemple des ouvriers du port lors de la dernière grève, et termine en préconisant l'union, qui peut seule faire aboutir les justes revendications des douaniers.

Il est acclamé longuement.

Le président de l'Amicale des douanes de Marseille, le camarade Agranier, fait un tableau saisissant de cette organisation et relate les choes qu'elle a subis au début. Il entretient longuement les camarades des difficultés qu'il faudra vaincre avec les parlementaires et les ministres compétents. Il termine en faisant un chaleureux appel en faveur de l'action syndicale, qui pourra seule donner une république égalitaire. L'orateur est vivement félicité.

Le représentant de la presse assure le concours dévoué de la presse républicaine, et l'hospitalité des colonnes du Petit Provençal en particulier, pour la défense des intérêts des douaniers. On l'applaudit.

Sollicité, malgré l'heure tardive, de prendre la parole, le camarade Leblond, aux acclamations de la salle entière, dans une allocution empreinte de la plus pure logique, préconise l'action syndicale, qui ne devrait jamais être séparée de l'action coopérative.

Il est à 1 h. 30 quand l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« Les agents des douanes de Toulon et de la banlieue réunis le dimanche 4 février 1906, en un apéritif d'honneur pour commémorer l'imposante et grandiose manifestation du dimanche 28 janvier, félicitent les délégués des diverses administrations, ainsi que le président de l'Amicale des douanes de Marseille, d'avoir répondu à leur appel ; envoient leurs plus chaleureuses félicitations à la presse unie pour le concours local, loyal et désintéressé qu'elle a toujours prêté aux causes nobles et justes ; adressent leurs félicitations à M. Thibault, directeur des douanes à Paris, ainsi qu'à M. le docteur Defontaine, pour la bienveillance qu'ils ont témoignée au service actif. »

« Ils se séparent aux cris de : Vive la République ! Vive la presse ! Vive le syndicat ! »

La séance est levée à 2 h. de l'après-midi, au milieu d'un enthousiasme indescriptible produit par la bonne impression que cette réunion familiale a laissée dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté, et dont l'honneur de la réussite revient aux organisateurs qui, dans la circonstance, se sont surpassés, méritant ainsi les félicitations de tous.

Toulon, le 4 février 1906. Les Assesseurs, Le Président, Le Secrétaire, BIZET, MÉRO, ESMIOL, MASSONI.

Le président de l'Amicale, heureux de témoigner à nouveau aux membres de la section de Toulon toute sa sympathie et tous ses remerciements pour le chaleureux accueil qu'il a reçu lors de la grandiose manifestation du 4 février, invite tous les agents de cette section à mettre à profit les bons conseils reçus dans cette réunion de salariés gouvernementaux.

Félicité tous les représentants d'association d'avoir bien voulu apporter la bonne parole à leurs camarades douaniers, et constate que la parfaite harmonie règne chez tous ces serviteurs de l'Etat.

L'impression qu'il a rapportée de cette réunion restera gravée dans sa mémoire, car ces souvenirs doivent être impréssionnables. Il réitère ses remerciements au bureau, au nouveau commissaire, et engage tous les sociétaires à se rallier à son appel, car il part d'un cœur sincère. Devant toutes ces bonnes volontés, la section de Toulon ne doit plus conserver de défaillants.

Le Président, AGRANIER.

On lit dans le Petit Provençal : « L'Amicale de Marseille, après avoir pris communication du magnifique discours de M. Thibault, directeur à Paris, prononcé le 21 janvier dernier dans les salons de l'Hôtel Moderne, place de la République, et de la lettre de protestation adressée à M. le ministre des Finances le 9 février par le sieur Plichon, député, ultra-réactionnaire du Nord. »

« Considérant que le sieur Pichon n'est que le valet de pied du Trône et de l'Autel, ami de l'obscurantisme et du recul, ne rêvant que la résurrection des autocrates contre ceux qui ne pensent pas comme lui, ainsi que l'instauration des hideux régimes déchus qui nous ont valu l'enlèvement de deux provinces une indemnité de cinq milliards et l'humiliante capitulation de Sedan. »

« Considérant que le saltimbanque politicien Plichon a sciemment dénaturé les phrases d'un discours en les découpant dans une lettre et en les arrangeant à sa façon, comme du reste, savent si bien le faire tous les personnages de son acabit. »

« Considérant que le sieur Plichon, vrai homme batailleur à la Chambre, dans sa prose abjecte du 9 février, n'a eu pour but que d'atteindre un sincère républicain qui emploie ses vastes connaissances administratives à faire aimer et servir la République. »

« Considérant que le Corps douanier n'a nullement besoin de recevoir des leçons de patriotisme d'un partisan de l'armée de Condé et que le jour où le territoire de la République sera menacé, il se lèvera tout entier pour le défendre comme il défend actuellement l'intérêt du Trésor contre les fraudeurs. »

« L'Amicale de Marseille adresse toutes ses félicitations et ses meilleurs remerciements au très sympathique directeur Thibault pour les belles paroles qu'il a prononcées le 21 janvier au banquet de l'Amicale de Paris ; désire que tous les directeurs des douanes soient imbus des mêmes idées de